

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 18 Octobre 2018

3

VOI 003-18/10/18 CM

■ Approbation des révisions des opérations d'investissement de la Voirie et de l'Espace Public, destinées aux opérations de voirie sur les voies métropolitaines et leurs dépendances sur le Territoire Marseille-Provence

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération HN 56-187/16/CM du 28 avril 2016, le Conseil de la Métropole a délégué au Conseil de Territoire d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, l'exercice de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace métropolitain.

Dans le cadre de la seconde décision modificative de l'année 2018, sont inscrites deux opérations d'investissement qui nécessitent une révision de leurs opérations d'investissement respectives.

Ces révisions permettront, pour l'une, le lancement de l'opération revalorisée, le mandatement et le paiement de factures, en attente de crédits sur cette opération (opération 2015118300), et pour l'autre, une rationalisation des autorisations de programmes ouvertes (opération 2018106200).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L’avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 16 octobre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

- Considérant

Considérant

- Qu’il convient de réajuster le montant des opérations d’investissement indiquées ci-dessous.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les révisions des opérations d’investissement suivantes rattachées au programme 14 Voirie métropolitaine Codes AP 151141BP et 181141BP :

SOUS-POL.	N° D'OPE.	LIBELLE	Montant de l'AP existante	Montant de la revalorisation demandée	Montant de l'AP revalorisée	MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT 2018
C310	2015118300	CEYRESTE - CREATION D'UN CHEMINEMENT MODES DOUX PIETONS / VELOS LE LONG DU CHEMIN DES PEUPLIERS	685 000	+ 315 000	1 000 000	20 000
C310	2018106200	CARRY - AMENAGEMENT IMPASSE BOCOUMAJOUR	50 000	- 50 000	0	0
TOTAL DES REVALORISATIONS D'AP :				+ 265 000		

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Opération 2015118300 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées aux budgets 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Opération 2015118300 - Nature 4582 – Fonction 844 – Sous-politique C310

• Fin du Rapport

Pour enrôlement,